

RAPPORT D'ACTIVITÉ

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
CANDIDATURE
RÉSERVE DE
BIOSPHERE

juillet 2019 - décembre 2019



1. Contexte

Le PETR Pays de Sarrebourg est candidat à la reconnaissance de son territoire en réserve de biosphère par l'UNESCO. A cette occasion, un chargé de projet a été recruté pour porter la candidature, comprenant la rédaction du dossier à déposer avant fin septembre 2020 à l'UNESCO et l'animation du processus en amont et aval de cette date. Cette animation comprend l'analyse des forces et faiblesses de la candidature et la mise en place d'actions conséquentes.

Les champs d'actions suivants ont été retenus comme décisifs pour la candidature :

- la mise en place continue de démarches participatives (information, concertation)
- la préfiguration d'un conseil scientifique pour l'installation de la recherche sur le territoire
- la communication continue sur le projet et le MAB
- la recherche de financements (publique, privée)
- la préfiguration d'un réseau d'acteurs (en lien avec le conseil de développement)
- la définition d'un zonage externe et interne
- la définition d'une gouvernance adaptée.

Ce document relate les activités réalisées au regard des champs d'actions identifiés pour la période du 15 juillet 2019 au 31 décembre 2019.

2. Communication continue

2.1. Réseau Man&Biosphere national

- Participation active (débat, synthèse des avancements, propositions) lors des rencontres nationales des réserves de biosphère (du 21 au 24 octobre 2019) à Bitche dans la RB des Vosges du Nord.
- Multiples rencontres et échanges avec l'équipe du MAB France sur le suivi du projet.
- Mobilisation de la réserve de biosphère du Marais Audomarois pour l'atelier de concertation du 30 novembre 2019.

2.2. Information et ancrage régional

- Information et mobilisation des acteurs par des entretiens individuels : PnR Lorraine ; PnR Vosges du Nord ; Centre Régional de la Propriété Forestière ; Association Mosellane d'Économie Montagnarde ; Conservatoire des Espaces Naturels ; Office National des Forêts ; Chambre d'Agriculture ; Voies Navigables de France ; Fédération Départementale des Chasseurs 57 ; Comité des Communes Forestières du Grand Est ; Communauté de Communes du Saulnois ; PETR Bruche Mossig, Moselle Attractivité.

2.3. Information et ancrage local

- Information et mobilisation : Association de pêcheurs «La Sarrebourgeoise» ; Association pour la Recherche Archéologique au Pays de Sarrebourg ; Ecolor ; Centre de Recherche et d'Observation des Carnivores ; Socioprofessionnels divers ; Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud ; Association de Protection du Patrimoine d'Imling et Environs ; Société d'Histoire et d'Archéologie Locale ; Arboriculteurs ; Club Vosgien ; Association Parc Sainte Croix ; Parc Animalier Sainte Croix ; Élus ; LPO ; Office de tourisme de Sarrebourg ; Associations diverses ; Habitants.

2.4. Animation page internet

- Création d'articles régulièrement (12) sur des thèmes territoriaux, des événements divers liés à l'environnement (dont ceux co-organisés par le Conseil de Développement) et pour la stratégie d'invitation aux ateliers de concertation.

2.5. Conception des outils de communication du projet

- Conception graphique d'une bâche ; de flyers (100) ; d'affiches pour les ateliers de concertation et pour le Conseil de Développement (~100) ; de documents internes (document cadrant les processus de concertation) ; d'oriflammes (2).
- Rédaction de présentations powerpoints pour chaque réunion (8).

2.6. Communiqués radios (2)

- Interviews sur Virgin radio (2) : interview pour l'officialisation du projet biosphère à la presse le 12 septembre, interview pour l'annonce de l'atelier de concertation le 25 novembre.

2.7. Articles presse (4)

- Républicain Lorrain (3) : article du 12 septembre 2019 ; article pré-atelier de concertation ; article post-atelier de concertation (double page détaillée).
- L'ami Hebdo (1) : article sur l'avancement du projet et l'atelier de concertation.

3. Démarches participatives

3.1. Analyse des processus participatifs passés

- Rédaction d'un document cadre synthétisant les démarches participatives passées, leurs atouts et faiblesses, ce qu'il faut approfondir. Propositions complémentaires.

3.2. Formation à la facilitation

- Formation du Conseil de développement aux principes de la facilitation, différent de l'animation simple par la posture et les principes à respecter pendant les événements.

3.3. Organisation de l'atelier de concertation du 30 novembre 2019

- Organisation de la logistique matérielle et humaine, des livraisons, de la

réservation de salle.

- Organisation de la stratégie d'invitation, constitution d'une liste de personnes ressources, organisation des banques de données.
- Organisation de la stratégie de communication.
- Organisation et hébergement des facilitateurs de la réserve de biosphère du Marais Audomarois et de l'association Co'MAB.
- Animation de l'événement, facilitation.
- Traitement des résultats.
- Rédaction et diffusion aux participants et partenaires invités.

3.4. Conceptualisation d'un processus participatif en 2020

- Identification des manquements participatifs relatifs à la rédaction d'un document de gestion.
- Réflexion sur les possibilités d'intervention extérieure accompagnant l'animation du processus avant septembre.

3.5. Animations territoriales

- Animation de stand réserve de biosphère à l'occasion de la fête de la Vallée de la Bièvre à Niderviller et la fête de l'Automne à Saint-Jean-de-Bassel.

4. Recherche scientifique

- Capitalisation des contacts territoriaux.
- Inscription d'un événement aux entretiens de la biodiversité en mai 2020 au Parc de Sainte Croix, afin de diagnostiquer les atouts et faiblesses de la recherche scientifique sur le territoire, de dresser un bilan des motivations et forces matérielles et humaines pour la préfiguration d'un conseil scientifique.
- Prise de contact avec les chercheurs de l'université de Lorraine.

5. Recherche de financements

- Rédaction d'une partie du dossier LEADER concernant le financement du poste.
- Rédaction d'un appel d'offre pour l'impression des livrables du projet réserve de biosphère pour 3 ans ainsi que pour la conception d'une vidéo promotionnelle de la réserve de biosphère.
- Veille sur les projets financiers européens.

6. Définition du zonage externe

- Analyse des atouts et faiblesses du zonage classique du Pays de Sarrebourg également périmètre du SCOT, propositions d'extension.
- Prise de contact avec les maires concernés par l'étang du Lindre.
- Organisation et animation d'une réunion d'information à Guermange le 10 octobre.
- Animation d'une réunion avec le bureau de la Communauté de Communes du Saulnois le 21 octobre.

- Prise de contact avec les maires du massif du Grossman.
- Animation d'une réunion d'information à Dabo le 04 décembre.

7. Conseil de Développement

- Co-conception et animation de l'événement associatif du 18 janvier. Préfiguration d'un réseau d'acteurs engagés pour la biodiversité sur le modèle des éco-acteurs des réserves de biosphère.
- Conception de l'affiche pour l'événement du 18 janvier.
- Communication de l'événement.

8. Conclusions

8.1. Atouts pour la mise en œuvre du dossier :

- Une biodiversité suffisante pour devenir une réserve de biosphère, tant au point de vue local que régional voire national.
- Une mosaïque de paysages, particulièrement importante pour démontrer le développement durable à travers toutes ses facettes. Assez unique par rapport aux autres réserves de biosphère françaises.
- Des espaces naturels protégés juridiquement en surface suffisante pour devenir des zones centrales.
- Des acteurs touristiques impliqués dans le développement durable.
- Des communautés de communes qui se soucient de l'environnement de leur territoire.
- Divers documents de gestion prenant en compte le développement durable portés sur le territoire : charte du PNRL, SCOT, SDAGE, Code forestier, DOCOB, Espaces naturels sensibles, PAT, PCAET, TVB, etc.
- Des sujets de recherche scientifique variés : archéologie, changements climatiques, architectures traditionnelles, continuités écologiques, espèces envahissantes, grands prédateurs, réhabilitation d'espaces naturels, friches industrielles, suivis naturalistes, etc.
- Une connaissance du réseau MAB et un soutien de la candidature par les pairs.
- Des acteurs économiques territoriaux mobilisables.
- Un Parc Naturel Régional déjà implanté sur une partie du territoire.

8.2. Obstacles pour la mise en œuvre du dossier :

- Un contexte **local** complexe au point de vue de la réalisation du dossier :
 - un dialogue à construire avec l'une des deux communautés de communes constituant le PETR.
 - un territoire vaste aux multiples administrations.
 - une identité culturelle du territoire timide qu'il faut soutenir.
 - des processus participatifs qui se répètent à travers la mise en place des projets de territoire successifs
 - des approches divergentes entre gestionnaires et élus sur des espaces

naturels sensibles pouvant mener à un désintéressement des considérations environnementales.

- le rôle fédérateur du Pays de Sarrebourg à renforcer, et notamment à confirmer après transformation en PETR en 2015.
- Un contexte **temporel** difficile au point de vue de la réalisation du dossier :
 - une décision de fixer la candidature à 2020
 - les élections municipales en mars, bousculant les avancées réalisées auprès des élus et nécessitant une appropriation du projet par les nouveaux élus, en espérant leur adhésion au projet
 - la nécessité de réaliser en parallèle plusieurs processus dépendants de la disponibilités de personnes sur un temps limité.
 - une pandémie mondiale qui suspend les actions.
- L'engagement dans un processus communal, intercommunal, interdépartemental et inter-régional nécessitant un temps pour la concertation.
- L'ancienneté du projet, menant à une attente de résultats immédiats pour des processus longs.

9. Étapes futures

9.1. Étapes futures nécessaires pour la candidature :

- Définition du zonage externe de la réserve de biosphère souhaitée.
- Définition du zonage interne de la réserve de biosphère souhaitée.
- Définition de la gouvernance.
- Alimenter et animer le processus de création d'un conseil scientifique.
- Rédiger un document de gestion de la réserve de biosphère :
 - affiner la concertation pour la zone des massifs forestiers (grossman...)
 - affiner la concertation pour la zone des étangs (stock...)
- Rédiger un plan de coopération avec le PNRL pour que les documents de gestion respectifs soient complémentaires.
- Rédaction et dépôt du dossier de candidature.

9.2. Étapes futures souhaitées pour la candidature :

- Création d'un conseil scientifique.
- Construction d'un tissu local associatif préfigurant un réseau d'éco-acteurs.
- Trouver des formes de financements complémentaires notamment privées.